



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°06/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 8 mai 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 56'600.00

Acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

À la suite de l'accident subi par un collaborateur de la voirie, il a été nécessaire d'adapter son poste de travail. D'ailleurs, la SUVA a demandé des mesures de travail allégées pour ménager son poignet. La mise en place de deux Ecopoints dans les villages de Carrouge et de Ferlens, a donné l'opportunité à la Municipalité de créer un poste, sur mesure, à ce collaborateur en tant que responsable déchetterie, Ecopoints, poubelles et déchets. La création de ce poste oblige toutefois la Municipalité à revoir le parc véhicule de la voirie en faisant l'acquisition d'un petit véhicule électrique et passe-partout. Outre la création de ce nouveau poste, il faut aussi compter sur le développement futur du service des eaux qui occupera un véhicule à 100%, ce qui deviendra problématique dans l'organisation actuelle du service de voirie. L'achat d'un véhicule supplémentaire devient dès lors une nécessité.

Objet du préavis :

Pourquoi un véhicule électrique ?

Il y a 5 ans, la Municipalité a fait la démarche d'acquérir le premier véhicule électrique de la Commune. Depuis, le service a acquis plusieurs machines électriques, qui donnent entière satisfaction. Le projet en cours d'étude pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, sur le dépôt de la voirie, permettra en plus d'être indépendant.

Pour permettre un choix judicieux, il a été demandé deux offres à différents prestataires :

Chalut Green Service à Aclens	GOUPIL G4 L – version allongée - avec plateau basculant Batteries lithium fer phosphate LifePo4. Moteur AC induction. Autonomie 92 Km, rechargeable en 4h. Puissance nominale 10kW (maxi 16.3 kW). Couple max. 81 Nm. Assistance au freinage électrique par récupération d'énergie. Freins hydrauliques sur les 4 roues. Vitesse 50 km/h, limitée à 45 km/h. Charge remorquable : homologation route N1 = 1'400 kg Charge utile sellette : 1'320 kg. ./ Remise Total Garantie 24 mois sur les pièces reconnues défectueuses et 7 ans sur les batteries (garantie dégressive).	Fr. 58'965.00 Fr. 2'365.00 Fr. 56'600.00 TTC
----------------------------------	---	---

	<p><u>Les points positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de puissance lors des montées et une meilleure reprise ; • Nous avons déjà dans le service le goupil G5 qui donne entière satisfaction.
--	---

Moret Machines agricoles SA à Savigny	<p>ALKE ATX 340E avec pont à basculement hydraulique Batteries lithium 10 Kwh. Autonomie 85 Km, rechargeable en 3.5h. Puissance du moteur 14 Kw, moteur électrique 48 Volts. Couple 113 Nm. Freins avant à disques et arrière à tambours. Vitesse 35 km/h. Charge utile : 1'480 kg.</p>
	Fr. 63'400.00
./. Rabais	Fr. 6'946.90
Montant total HT	Fr. 56'453.10
TVA 7.7 %	Fr. 4'346.90
Total	Fr. 60'800.00 TTC

Tenant compte des descriptifs ci-dessus et des essais que la voirie a pu faire, c'est l'offre de Chalut Green Services qui a été retenue par la Municipalité.

La Municipalité vous demande dès lors, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :
Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 27 juin 2023,
vu le préavis municipal N° 06/2023,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter le véhicule électrique Goupil G4 L**
- **d'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 56'600.00,**
- **de financer cet achat par la trésorerie courante.**
- **d'amortir cet investissement sur 5 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 11'400.00 par le compte No 4310.3313.001, la première fois au budget 2024.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

Patrick Emery  Valérie Pasteris

Municipaux responsables : Mme Sonia Hugentobler et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité le 8 mai 2023.